

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2770

7 octobre 2015

### SOMMAIRE

Aldoxlux Holding A.G. ....	132960	Cristal Finance S.à r.l. ....	132914
Ardim S.à r.l. ....	132947	Dangerous Goods Airfreight Service S.A. ....	132917
Beetebuenger Theaterfrënn a.s.b.l. ....	132950	Danzi Investments Limited ....	132920
C6 ColLife Holding S.à r.l. ....	132916	DGREL Holdco S.à r.l. ....	132920
Cadre Invest ....	132921	D.P.K. Groupe Kichen, Fensteren & Dieren s.a. ....	132917
Cameron LUX EUR Sàrl ....	132914	ECEF-IHV SA ....	132917
CBI Luxembourg S.à r.l. ....	132915	Elinko Invest S.A. ....	132958
CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l. ....	132915	Eresa S.à r.l. ....	132929
CFNR Lux S.A. ....	132926	Eresa S.à r.l. ....	132929
CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl ....	132927	European Coffee Venture S.à r.l. ....	132927
Chameleon (Reit) Holdco S.à r.l. ....	132953	Fifteen Bay S.à r.l. ....	132920
Château Sarasin S.A. ....	132914	Holcim (Luxembourg) S.A. ....	132957
Circuit Foil Luxembourg ....	132916	Laboratoires Pharmedical S.A. ....	132959
Clemalux S.à r.l. ....	132926	Munich Holdings II Corporation ....	132931
Cloche d'Or S.A. ....	132925	NobleRock Capital S.à r.l. ....	132927
Cofima SA ....	132916	Nusantara (Luxembourg) ....	132950
ColMolitor (Lux) S.à r.l. ....	132914	OCM Luxembourg ECS Titlestone Holdings S.à r.l. ....	132939
Columbus Holding Lux S.à r.l. ....	132916	Orsima Luxembourg S.A. ....	132957
Colyzeo Finance S.à r.l. ....	132915	Park Square Capital III S.à r.l. ....	132950
Colyzeo II Finance S.à r.l. ....	132921	The Brand Value S.A. ....	132921
Comitto SARL ....	132925	Wind International Holding S.à r.l. ....	132920
Comptoir des Fers et Métaux S.A. ....	132955		
Concept 4 Depollution ....	132916		

**ColMolitor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 130.451.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Valérie Chaumier

*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2015141979/15.

(150155320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Château Sarasin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 111.905.

La nouvelle adresse de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, M. Jean-Marc Debaty et de Mme Angelina Scarcelli, Administrateurs de la société Château Sarasin S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société Château Sarasin S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015142003/15.

(150155368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Cameron LUX EUR Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015141992/9.

(150154737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Cristal Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 151.568.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé:

Cz2 Fair S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Et il est à noter également que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Valérie Chaumier  
*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2015141985/19.

(150155228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**CBI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.444.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.841.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 12 Août 2015 que:

- Monsieur Sergio Maria LOPEZ a démissionné de sa fonction en tant que Gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2015.

- Monsieur William Gordon LAMB, né le 16 Avril 1967 en Arkansas, États-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 2103 Research Forest Drive, The Woodlands, 77380, Texas, États-Unis d'Amérique a été nommé en tant que Gérant de la Société en date du 12 Août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015141995/16.

(150154897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Colyzeo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.614.

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé:

Colyzeo S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Et il est à noter également que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Valérie Chaumier  
*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2015142015/19.

(150155356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.049.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 août 2015:

1. que la démission de M. Cédric Muenze en tant que gérant est acceptée avec effet au 7 août 2015;
2. que M. Salvatore Rosato, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant avec effet au 7 août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141996/15.

(150154928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Cofima SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 157.740.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142012/9.

(150155113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Columbus Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.102.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142014/9.

(150154763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Concept 4 Depollution, Société Anonyme.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 171.260.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142018/9.

(150155079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.071.825,00.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.110.

---

*Extrait de la Résolution écrite du Conseil de Gérance du 5 août 2015*

Désignation du Président du Conseil de Gérance

M. Yoon Suk LEE est nommé Président du Conseil de Gérance de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015.  
Wiltz, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142005/12.

(150154915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**C6 ColLife Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.706.

---

EXTRAIT

Il est à noter que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Valérie Chaumier  
*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2015142033/15.

(150155288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**D.P.K. Groupe Kichen, Fensteren & Dieren s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 72-74, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 194.263.

Je vous prie de prendre acte, avec effet immédiat, de ma démission de mes fonctions d'administrateur et administrateur-délégué dans la société anonyme DPK Groupe Kichen, Fensteren & Dieren, sise à L-4051 Esch-sur-Alzette, 72-74, Rue du Canal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 194263.

Comptabilité STC SARL

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142035/12.

(150154847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**DGAS Luxembourg S.A., Dangerous Goods Airfreight Service S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Est, Office H-2053.

R.C.S. Luxembourg B 157.056.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 08. Mai 2015*

Punkt 4

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des einzigen Verwalters:

- Herr Thorsten Mentges, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54497 Morbach-Elzerath, 5, Senderblick

Das Mandat des einzigen Verwalters endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2021.

Punkt 5

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat des Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2021.

Für gleichlautenden Auszug

*Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung*

Référence de publication: 2015142041/18.

(150154617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.003,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of August.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ECEF-IHV S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 146 903 (the Company). The Company was incorporated on June 19, 2009, pursuant to a deed of Notary Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - number 314/2009.

There appeared:

European Clean Energy Fund, L.P., a limited partnership under the United Kingdom Limited Partnerships Act 1097 with number LP11292, having its registered office at 1 Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, United Kingdom (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is here represented by Nahima Bared, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as state above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 31,003 shares having a nominal value of 1.- EUR each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

1. Approval of the report presented by the Liquidation Auditor (*commissaire à la liquidation*) of the Company;
2. Discharge to the Liquidator of the Company and to the Liquidation Auditor for the performance of their respective mandates during, and in connection with, the liquidation of the Company;
3. Decision to close the liquidation of the Company on the date of this shareholder's meeting;
4. Determination of the place where the Company's documents and records are to be kept during the five years following the close of the liquidation; and
5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waived the requirement for the convening notices, considering the meeting as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

The Meeting is consequently duly constituted and may deliberate upon the items of the Agenda.

After deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder, having taken notice of the report of the "Commissaire à la liquidation", approves the liquidator's report and the liquidation accounts.

The said report, after signature "*ne varietur*" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The Sole Shareholder gives full discharge to the liquidator and to the "commissaire à la liquidation" for the execution of their respective mandates.

*Third resolution*

The Sole Shareholder and Proxyholders declare the liquidation definitively closed.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides that all corporate documents, files and records shall be kept at the former registered office of the Company for a period of five years.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le septième jour d'août.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ECEF-IHV S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146 903 (la Société). La Société a été constituée le 19 juin 2009, en vertu d'un acte du notaire Wagner, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - numéro 314/2009.

**A COMPARU:**

European Clean Energy Fund, L.P., une société de droit du Royaume Uni, ayant son siège social au 1 Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, United Kingdom, immatriculée auprès du United Kingdom Limited Partnerships Act 1097 sous le numéro d'enregistrement LP11292 (étant désignée Associé unique).

L'Associé unique est représenté par Nahima Bared, employé(e), résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé unique et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

I. que les 31.003 parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du jour) est libellé comme suit:

1. Approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décision quant à la Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation;
3. Décision sur la clôture de la Liquidation;
4. Détermination de l'endroit où les documents et livres sociaux doivent être conservés pendant cinq ans après la fin de la liquidation; et
5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

L'Assemblée est par conséquent dûment constituée et apte à délibérer des points de l'Ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'associé unique donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et qui parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de l'Associé unique, le présent acte soit rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé unique, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. Bared, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: EAC/2015/19021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015142083/117.

(150154629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Danzi Investments Limited, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 3, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 192.370.

Il est porté à la connaissance de tous que le siège social de la société a fait l'objet d'un changement avec effet au 19 août 2015. A savoir:

Transfert au 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015142042/14.

(150155206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**DGREL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 190.484.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 19 août 2015,

que DELEK GLOBAL REAL ESTATE PLC (société enregistré à Jersey sous le numéro 73490) ayant son siège social à 40, Esplanade, JE2 3QB St Helier, a cédé 75,000 parts sociales de la Société DGREL Holdco S.à r.l. à DELEK MIDCO LIMITED (société enregistré à Jersey sous le numéro 118996) ayant son siège social à 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD.

Suite à ce transfert, DELEK MIDCO LIMITED détient 75,000 parts sociales de la société DGREL Holdco S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2015142050/18.

(150154775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Fifteen Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 198.742.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 29 juillet 2015, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142102/12.

(150154591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Wind International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.439.

Lors du transfert de parts sociales par le contrat de vente signé en date du 13 août 2015, l'associé unique International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. a transféré la totalité de ses 1,250,000 parts sociales à la société IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l., ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 194820.

Dès lors, IIF Int'l Absolute Investment S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 1,250,000 parts sociales dans la Société.

Par résolutions écrites prises en date du 13 août 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- révocation de Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 13 août 2015;
- nomination de Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 13 août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015142565/26.

(150155093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Cadre Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015142682/14.

(150155940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

---

**Colyzeo II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.051.

—  
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Valérie Chaumier

*Mandataire habilité*

Référence de publication: 2015141970/15.

(150155260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**The Brand Value S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 199.476.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le cinq août.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marco Smeesters, gérant de sociétés, né le 30/03/1963 à Watermael-Boisfort, demeurant à B-2000 Anvers, Londenstraat, 60

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de The Brand Value S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

La création, l'acquisition, l'exploitation, la diffusion, la cession de marques de fabrique.

Le développement, l'encadrement, l'animation, la promotion, la gestion des réseaux concessionnaires et/ou franchisés, afférents aux dites marques.

La société pourra s'intéresser, par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou de toutes autres manières, dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue, connexe ou complémentaire au sien ou susceptibles de favoriser le développement de ses activités ou de constituer pour elle une source de débouchés.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR).

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Toutefois, le premier administrateur délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées à la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 mars à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

### *Souscription et libération*

Le comparant pré-qualifié a souscrit aux actions créées comme suit:

Monsieur Marco Smeesters, préqualifié, 1.000 parts soit .....	31.000 Euros
Total: 1000 parts .....	31.000 Euros

Les actions ont été libérées en espèces à hauteur de 15.500 Euros (quinze mille cinq cents euros) de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.300 Euros (mille trois cents Euros)

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommée administrateur Monsieur Marco Smeesters, prénommé
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ZIMMER & PARTNERS S.A., une société ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, RCSL B151.507.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SMEESTERS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25116. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015141774/171.

(150154367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

---

**Comitto SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7306 Steinsel, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 127.043.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 21 mai 2015*

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 21 mai 2015;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COMITTO S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142016/18.

(150155119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 2 juillet 2015*

L'actionnaire unique accepte les démissions de Messieurs Hans-Joachim Kleinert, Harald Prier, Denis Kleuters, Sascha Schadly, Siegmund Schnadt-Grollmisch et Olivier Catusse de leur mandat d'administrateurs.

L'actionnaire unique décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Filiep BALCAEN, entrepreneur, né à Waregem, Belgique, le 9 février 1960, demeurant au 52, Jacquetbosstraat, B-8587 Espierres-Helchin, Belgique.

- Baltissimo, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi à B-8580 Avelgem, Nijverheidslaan, 29, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Kortrijk (Belgique) et à la Banque Carrefour des Entreprises belges sous le numéro 0866.682.528, dont le représentant permanent pour l'exercice de ce mandat est Monsieur Didier YSENBAERT, dirigeant d'entreprise, né à Zwevegem, Belgique, le 22 septembre 1953, demeurant au 301, Diksmuidse Heerweg, B-8200 Brugge, Belgique.

- Particimmo, une société coopérative à responsabilité limitée de droit belge dont le siège social est établi à B-8580 Avelgem, Nijverheidslaan, 29, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Kortrijk (Belgique) et à la Banque Carrefour des Entreprises belges sous le numéro 0838.744.449, dont le représentant permanent pour l'exercice de ce mandat est Monsieur Alex DE WITTE, dirigeant d'entreprise, né à Deinze, Belgique, le 10 décembre 1966, demeurant au 6, Schoonzichtstraat, B-9051 Gent, Belgique.

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social du 46, Avenue John F. Kennedy, L-1882 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015142007/27.

(150154537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Clemalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.310.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 juillet 2015*

Il est décidé d'accepter les démissions de Madame Sandrine GOIRIS et de Monsieur Vincent GODIN de leur mandat de gérant.

Il est décidé de nommer comme nouveaux gérants, avec effet au 31 juillet 2015, pour une durée indéterminée:

- Madame Chantal VALET, née le 8 juillet 1963 à Longlier (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Umberto CERASI, né le 20 avril 1963 à Caserte (Italie), employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Il est décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142006/20.

(150154917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**CFNR Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.292.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2015 que:

- Le mandat des administrateurs en fonction, à savoir Madame Hermine TATIKIAN, Monsieur Jean-Marie MEYER et Monsieur Jean-Marc THOMAS est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

- Monsieur Jean-Marc THOMAS est renouvelé dans sa fonction d'administrateur-délégué, et ce pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

- Le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 14 août 2015 que:

- La démission de Madame Hermine TATIKIAN et de Monsieur Jean-Marie MEYER est acceptée.

- Monsieur Thomas MAASSEN, né à Duisburg (Allemagne), le 5 mars 1960, demeurant 1, am Alten Ufer à D-47198 Duisburg est nommé administrateur.

- Madame Christine LAUSTERER épouse MOREL, née à Reutlingen (Allemagne), le 3 septembre 1972, demeurant professionnellement 7, rue Clément Ader à F-51685 Reims est nommée administrateur.

Monsieur Thomas MAASSEN et Madame MOREL sont nommés à cette fonction pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Pour extrait conforme

CFNR TRANSPORT S.A.S.

Associée unique

Dr. Wolfgang HOENEMANN

Président

Référence de publication: 2015142000/30.

(150155158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**European Coffee Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 197.854.

*Extrait des décisions du conseil de gérance de la Société du 22 juin 2015*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière, à compter du 22 juin 2015 et pour une durée de six (6) ans:

- M. Constantin Thun-Hohenstein, résidant professionnellement au Rooseveltplatz 4-5/Top 10, A-1090 Vienne, Autriche;
- Mme Anja-Isabel Bohnen, résidant professionnellement au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg; et
- Mme Andrea Oechsler-Steinhauser, résidant professionnellement au Ludwig-Bertram-Strasse 8-10, D-67059 Ludwigshafen, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Coffee Venture S.à r.l.  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015142076/19.

(150154964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**NobleRock Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 125.675.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Bruce VANDENBERG, Gérant A de la Société est la suivante:  
Braeside House, Crimp Hill, Englefield Green, Egham, Surrey TW20 0YB, (Royaume-Uni).  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2015142330/14.

(150154637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité de Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 171.407.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, registered with the Corporate register of Canada under number 8303894 (the "Shareholder 1"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 3, 2015.

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., a company organized and incorporated under the laws of the Province of Canada, having its registered office at 1350, René-Lévesque Blvd. West, 25<sup>th</sup> Floor, Montréal (Québec, Canada), H3G 1T4, registered with the Registraire des entreprises du Québec under number 1163746069 (the "Shareholder 2"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 3, 2015.

(Shareholder 1 and Shareholder 2 are collectively referred to as the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 171.407, incorporated by a deed received by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on August 3, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2519 on October 10, 2012 and whose articles of associations have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on August 29, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2521 on October 10, 2012 (the “Company”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company from L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims to L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht effective as of August 1, 2015;
2. Amendment of article 4.1 of the articles of association of the Company;
3. Any other business.

#### *First resolution*

The shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims to L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht effective as of August 1, 2015.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders decided to amend article 4.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ 4.1. The registered office is established in the municipality of Bertrange. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.”

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 850.-(eight hundred fifty Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le sixième jour d'août.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., une société constituée et établie sous le droit des sociétés du Canada, ayant son siège social situé à 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, enregistrée auprès du Corporate Register du Canada sous le numéro 8303894 (l'«Associé 1»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 août 2015.

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., une société constituée et établie sous le droit des sociétés du Canada, ayant son siège social situé à 1350, René-Lévesque Blvd. West, 25<sup>th</sup> Floor, Montréal (Québec, Canada), H3G 1T4, enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1163746069 (l'«Associé 2»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 août 2015.

(Associé 1 et Associé 2 sont collectivement définis comme les «Associés»).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès-qualité, ont déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les associés de CGI Information Systems and Management Consultants III Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.407, existante et organisée selon les lois luxembourgeoises suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de son collègue, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2519 le 10 octobre 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2521 le 10 octobre 2012 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société du L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015;
2. Modification de l'article 4.1 des statuts de la Société;
3. Divers.

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de transféré le siège social de la Société du L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015.

*Deuxième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédées, les Associés ont décidé de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société comme suit:

« 4.1. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 850.- (huit cent cinquante euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142695/117.

(150155818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

**Eresa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Eresa S.à r.l.).**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 181.139.

L'an deux mille quinze, le treize août.

Par devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

MEMOLA & PARTNERS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 135.134,

ici représentée par deux de ses administrateurs en fonction, Madame Marie-Jeanne AUBERTIN et Monsieur Sébastien THIEBAUT.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée (l'«associée unique») de la société à responsabilité limitée «ERESA S.à R.L.» avec siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 181.139, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 18 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3098 du 6 décembre 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Qu'elle est parfaitement informée des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par elle et rédigé comme suit:

#### *Ordre du jour*

1) Ajout d'une enseigne commerciale «Memola & Partners Solutions» et modifications subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

2) Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prestation de services de secrétariat, l'assistance administrative, la mise à disposition d'espaces de travail et de réunions et de manière générale toute activité de supports administratifs et logistiques aux entreprises en vue de faciliter le développement de leurs activités.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»;

3) Divers.

III. Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'associée unique décide d'ajouter comme enseigne commerciale de la Société «Memola & Partners Solutions» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale «ERESA S.à R.L.».

La Société pourra exercer ses activités sous l'enseigne commerciale «Memola & Partners Solutions.»»

#### *Deuxième résolution:*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prestation de services de secrétariat, l'assistance administrative, la mise à disposition d'espaces de travail et de réunions et de manière générale toute activité de supports administratifs et logistiques aux entreprises en vue de faciliter le développement de leurs activités.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles, ou autres droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants de la partie comparante, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.-J. Aubertin, S. Thiébaud, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2015. Relation: EAC/2015/19134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015142090/86.

(150154611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

#### **Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.633.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Munich Holdings II Corporation, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 28,822,815 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 171.633, (the "Company").

There appeared:

- Munich Holdings Corporation, an exempted company being incorporated in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands ("Munich Holdings Corporation");

- Onex Partners III GP LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA ("Onex Partners III GP LP");

- Onex Partners III International GP LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walker Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands ("Onex Partners III International GP LP");

- Onex Partners III International LP, an exempted limited partnership duly formed in accordance with the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walker Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands ("Onex Partners III International LP");

- KM Management I GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Germany ("KMI");

- KM Board I GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Straße 2, 80997 Munich, Germany ("KM Board I");

- KM Board II GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Straße 2, 80997 Munich, Germany (“KM Board II”);

- Onex American Holdings II LLC, a limited liability company duly formed in accordance with the laws of the state of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA (“OAH II”); and

- KM Management II GmbH & Co. KG, a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) organized under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered office at Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Germany (“KM II” and collectively with Munich Holdings Corporation, Onex Partners III GP LP, Onex Partners III International GP LP, Onex Partners III International LP, KM I, KM Board I, KM Board II and OAH II, the “Shareholders”),

here represented by Mrs Cristiana VALENT, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of powers of attorney. The said powers of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, through their attorney, request the notary to enact that:

- 129,034 class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
- 129,034 class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
- 129,034 class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”);
- 129,034 class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”);
- 129,034 class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”);
- 129,035 class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”);
- 7,012,153 class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”);
- 7,012,153 class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”);
- 7,012,153 class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”); and
- 7,012,151 class J preferred shares (the “Class J Preferred Shares”);

representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed;

(ii) Onex Partners III GP LP, Onex Partners III International GP LP, Onex Partners III International LP, KM I, KM Board I, KM Board II, OAH II and KM II hereby waive their rights of subscription under article 6 of the articles of association of the Company, or at all, for the purposes of this meeting; and

(iii) the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment to article 19 of the articles of association of the Company;
2. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares;
3. Subscription and payment of newly issued shares and the global share premium attached thereto by way of a contribution in cash;
4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
5. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to amend the provisions of the preferred dividend (as defined in article 19 of the articles of association of the Company) (the “Article 19”).

Further to the above, it is resolved to amend the last paragraph of Article 19 to be read as follows:

« **Art. 19. Profits.** ... “In the event of a dividend declaration:

First, a fixed preferred cumulative dividend shall be paid to the holders of the Preferred Shares, calculated as follows:

(a) an amount per Preferred Share equal to eight per cent (8%) per annum of:

(i) the nominal value of the Preferred Share; plus

(ii) the amount of any share premium and legal reserve attached to the Preferred Share; plus

(iii) the amount equivalent to any unpaid dividend for any preceding years in accordance with (b) below;

(b) an amount equivalent to any dividend not declared and not paid for any previous financial year of the Company shall compound annually at the end of each financial year, and shall be included in (a)(iii) above as follows:

(i) if the dividend to be declared is an annual dividend declared in year N+1 on account of the profits of the Company up to and including year N, then the amount to be included in (a)(iii) above shall be the dividend not declared and not paid up to the end of the year N-1 financial year of the Company; or

(ii) if the dividend to be declared is an interim dividend declared in year N on account of the profits of the Company up to and including the date of the interim dividend declaration, then the amount to be included in (a)(iii) above shall be the dividend not declared and not paid up to the end of the year N-1 financial year of the Company.

Any Preferred Share issued part-way throughout a financial year will be entitled to a dividend for that financial year on a pro-rata basis and any amount compounded in accordance with (b) above shall be calculated accordingly.

Second, a fixed cumulative dividend shall be paid to the holders of the Ordinary Shares, calculated as follows:

(a) an amount per Ordinary Share equal to zero point two five per cent (0.25%) per annum of:

(i) the nominal value of the Ordinary Share; plus

(ii) the amount of any share premium and legal reserve attached to the Ordinary Share; plus

(iii) the amount equivalent to any unpaid dividend for any preceding years in accordance with (b) below;

(b) an amount equivalent to any dividend not declared and not paid for any previous financial year of the Company shall compound annually at the end of each financial year, and shall be included in (a)(iii) above as follows:

(i) if the dividend to be declared is an annual dividend declared in year N+1 on account of the profits of the Company up to and including year N, then the amount to be included in (a)(iii) above shall be the dividend not declared and not paid up to the end of the year N-1 financial year of the Company; or

(ii) if the dividend to be declared is an interim dividend declared in year N on account of the profits of the Company up to and including the date of the interim dividend declaration, then the amount to be included in (a)(iii) above shall be the dividend not declared and not paid up to and including the date of the interim dividend declaration, up to the end of the year N-1 financial year of the Company.

Any Ordinary Share issued part-way throughout a financial year will be entitled to a dividend for that financial year on a pro-rata basis and any amount compounded in accordance with (b) above shall be calculated accordingly.

Third, the remaining balance of the profit, if any, shall be distributed by the shareholder(s) by resolution of the shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.”

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 71,132 (seventy-one thousand one hundred and thirty-two Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 28,822,815 (twenty-eight million eight hundred and twenty-two thousand eight hundred and fifteen Euro) to EUR 28,893,947 (twenty-eight million eight hundred and ninety-three thousand nine hundred and forty-seven Euro) by the issuance of the following shares:

- 2,768 Class A Ordinary Shares;

- 2,768 Class B Ordinary Shares;

- 2,768 Class C Ordinary Shares;

- 2,767 Class D Ordinary Shares;

- 2,768 Class E Ordinary Shares;

- 2,768 Class F Ordinary Shares,

(the “New Class A to F Ordinary Shares”); and

- 13,631 Class G Preferred Shares;

- 13,631 Class H Preferred Shares;

- 13,631 Class I Preferred Shares; and

- 13,632 Class J Preferred Shares;

(the “New Class G to J Preferred Shares”, collectively with the New Class A to F Ordinary Shares the “New Shares”); subject to the payment of a global share premium attached to the New Shares of an amount of EUR 1,008,861.10 (one million eight thousand eight hundred and sixty-one Euro and ten cents) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item “premium issuance” attached to the New Shares as share premium up to an amount of EUR 1,001,747.90 (one million one thousand and seven hundred and forty-seven Euro and ninety cents) and to the non-available accounting balance sheet item “legal reserve” as legal reserve up to an amount of EUR 7,113.20 (seven thousand one hundred and thirteen Euro and twenty cents) (the “Increase of Capital”).

#### *Third resolution*

It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully subscribed and fully paid-up by Munich Holdings Corporation by way of a contribution in cash of an amount of EUR 1,079,993.10 (one million seventy-nine thousand nine hundred and ninety-three Euro and ten cents) (the “Contribution”).

#### *Subscription - Payment*

The above mentioned increase of capital is subscribed by Munich Holding Corporation up to an amount of EUR 1,079,993.10 (one million seventy-nine thousand nine hundred and ninety-three Euro and ten cents) by subscribing to the New Shares subject to the payment of a global share premium attached to the New Shares of an amount of EUR 1,008,861.10 (one million eight thousand eight hundred and sixty-one Euro and ten cents) to be allocated to the freely available accounting

balance sheet item “premium issuance” attached to the New Shares as share premium up to an amount of EUR 1,001,747.90 (one million one thousand and seven hundred and forty-seven Euro and ninety cents) and to the non-available accounting balance sheet item “legal reserve” as legal reserve up to an amount of EUR 7,113.20 (seven thousand one hundred and thirteen Euro and twenty cents), the whole being fully paid by the Contribution.

*Evidence of the Contributions' existence:*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 28,893,947 (twenty-eight million eight hundred and ninety-three thousand nine hundred and forty-seven Euro) divided into:

- 131,802 class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”);
- 131,802 class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”);
- 131,802 class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”);
- 131,801 class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”);
- 131,802 class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”);
- 131,803 class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”);
- 7,025,784 class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”);
- 7,025,784 class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”);
- 7,025,784 class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”); and
- 7,025,783 class J preferred shares (the “Class J Preferred Shares”);

(the shares composing the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares and the Class F Ordinary Shares hereafter collectively referred to as the “Ordinary Shares” and individually as an “Ordinary Share”); (the shares composing the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, the Class I Preferred Shares and the Class J Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the “Preferred Shares” and individually as a “Preferred Share”); (the Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of EUR 1 each and are fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law of the 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the issued capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 10; (ii) any increase in the issued capital (a) subscribed by the shareholder(s) of Classes A to F Ordinary Shares shall be made proportionately to each Class A to F Ordinary Shares then outstanding and (b) subscribed by the shareholder(s) of Classes G to J Preferred Shares shall be made proportionately to each Class G to J Preferred Shares then outstanding and (c) must result in each shareholder of Class A to F Ordinary Shares holding a proportionate part of each Class A to F Ordinary Shares then outstanding and in each shareholder of Class G to J Preferred Shares holding a proportionate part of each Class G to J Preferred Shares then outstanding; (iii) any increase in the issued capital subscribed by non-shareholder(s) shall be made proportionally to each Class A to F Ordinary Shares or to each Class G to J Preferred Shares; (iv) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (v) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Any premium paid on any Share subscribed shall be exclusively attached to such Share. The amount of such premium may be used to provide for the payment of such Share that the Company repurchases from its shareholder, to offset any net realised losses, to make repayment of contributions to this shareholder and/or to allocate the legal reserve.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand and three hundred euros (EUR 2,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing person acting through its attorney the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de Munich Holdings II Corporation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 28.822.815 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 171.633 (la «Société»).

Ont comparu:

- Munich Holdings Corporation, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans («Munich Holdings Corporation»);

- Onex Partners III GP LP, une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis («Onex Partners III GP LP»);

- Onex Partners III International GP LP, une société en commandite de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walker Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans («Onex Partners III International GP LP»);

- Onex Partners III International LP, une société en commandite de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walker Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans («Onex Partners III International LP»);

- KM Management I GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne («KM I»); et

- KM Management II GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne («KM II»);

- KM Board I GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne («KM Board I»);

- KM Board II GmbH & Co. KG, une société en commandite (Kommanditgesellschaft) organisée en vertu des lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Krauss-Maffei-Strasse 2, 80997 Munich, Allemagne («KM Board II»);

- Onex American Holdings II LLC, une corporation (limited liability company) organisée en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA («OAH II» et collectivement avec Munich Holdings Corporation, Onex Partners III GP LP, Onex Partners III International GP LP, Onex Partners III International LP, KM I, KM II, KM Board I et KM Board II, les «Associés»);

ici représentés par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, prient le notaire d'acter que:

(ii)

- 129.034 parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»);

- 129.034 parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»);

- 129.034 parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»);

- 129.034 parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D»);

- 129.034 parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»);

- 129.035 parts sociales ordinaires de classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F»);

- 7.012.153 parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales de préférentielles de Classe G»);

- 7.012.153 parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales de préférentielles de Classe H»);

- 7.012.153 parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales de préférentielles de Classe I»); et

- 7.012.151 parts sociales préférentielles de classe J (les «Parts Sociales de préférentielles de Classe J»);  
représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés;

(ii) Onex Partners III GP LP, Onex Partners III International GP LP, Onex Partners III LP International, KM I et KM II, KM Board I, KM Board II et OAH II renonce à leurs droits de souscription prévu par l'article 6 des statuts de la Société et ce pour les besoins de cette assemblée; et

(iii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 19 des statuts de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société;
3. Souscription et paiement de parts sociales nouvellement émises et de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en numéraire;
4. Modification subséquent de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital; et
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier les dispositions relatives au dividende préférentiel (comme défini à l'article 19 des statuts de la Société) («Article 19») Conformément à ce qui précède, il est décidé de modifier le dernier paragraphe de l'Article 19 comme suit:

... «Dans le cas d'une déclaration de dividendes:

En premier lieu, un dividende préférentiel fixe et cumulatif sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, calculé comme suit:

(a) un montant par Part Sociale Préférentielle égal à huit pour cent (8%) par an de:

- (i) la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle;
- (ii) augmentée du montant de toute prime d'émission, et de réserve légale attachée à la Part Sociale Préférentielle;
- (iii) augmentée du montant équivalent aux dividendes impayés pour toutes les années précédentes conformément au point (b) ci-dessous;

(b) un montant, équivalent à tout dividende non déclaré et non payé au titre des exercices sociaux précédents de la Société, doit être calculé annuellement à la fin de chaque exercice social, et doit être inclus dans le point (a) (iii) ci-dessus comme suit:

(i) dans le cas d'un dividende annuel déclaré en l'année N+1 au titre des bénéfices de la Société jusqu'à et y compris l'année N, le montant qui doit être inclus dans (a) (iii) ci-dessus doit être le montant des dividendes non déclarés et non payés jusqu'à l'exercice social N-1 inclus; ou

(ii) dans le cas d'un dividende intérimaire déclaré en l'année N au titre des bénéfices de la Société jusqu'à et y compris la date de la déclaration du dividende intérimaire, le montant qui doit être inclus dans (a) (iii) ci-dessus doit être le montant des dividendes non déclarés et non payés jusqu'à l'exercice social N-1 inclus.

Toute Part Sociale Préférentielle émise en cours d'exercice social aura droit à un dividende pour cet exercice social au pro-rata du temps restant jusqu'à la clôture de cet exercice social et tout montant déterminé conformément au point (b) ci-dessus doit être calculée en conséquence.

En second lieu, un dividende fixe préférentiel et cumulatif sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, calculé comme suit:

(a) un montant par Part Sociale Ordinaire égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) par an de:

- (i) de la valeur nominale de la Part Sociale Ordinaire;
- (ii) augmentée du montant de toute prime d'émission, et de réserve légale attachée à la Part Sociale Ordinaire;
- (iii) augmentée du montant équivalent aux dividendes impayés pour toutes les années précédentes conformément au point (b) ci-dessous;

(b) un montant, équivalent à tout dividende non déclaré et non payé au titre des exercices sociaux précédents de la Société, doit être calculé annuellement à la fin de chaque exercice social, et doit être inclus dans le point (a) (iii) ci-dessus comme suit:

(i) dans le cas d'un dividende annuel déclaré en l'année N+1 au titre des bénéfices de la Société jusqu'à et y compris l'année N, le montant qui doit être inclus dans (a) (iii) ci-dessus doit être le montant des dividendes non déclarés et non payés jusqu'à l'exercice social N-1 inclus; ou

(ii) dans le cas d'un dividende intérimaire déclaré en l'année N au titre des bénéfices de la Société jusqu'à et y compris la date de la déclaration du dividende intérimaire, le montant qui doit être inclus dans (a) (iii) ci-dessus doit être le montant des dividendes non déclarés et non payés jusqu'à l'exercice social N-1 inclus.

Toute Part Sociale Ordinaire émise en cours d'exercice social aura droit à un dividende pour cet exercice social au prorata du temps restant jusqu'à la clôture de cet exercice social et tout montant déterminé conformément au point (b) ci-dessus doit être calculée en conséquence.

En troisième lieu, le solde restant du bénéfice, le cas échéant, doit être distribué par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société».

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 71.132 EUR (soixante-et-onze mille cent trente-deux Euros), pour le porter de son montant actuel de 28.822.815 EUR (vingt-huit millions huit cent vingt-deux mille huit cent quinze Euros) à 28.893.947 EUR (vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante-sept Euros) par l'émission de:

- 2.768 Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
  - 2.768 Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
  - 2.768 Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
  - 2.767 Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
  - 2.768 Parts Sociales Ordinaires de Classe E;
  - 2.768 Parts Sociales Ordinaires de Classe F;
- (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A à F») et
- 13.631 Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
  - 13.631 Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
  - 13.631 Parts Sociales Préférentielles de Classe I; et
  - 13.632 Parts Sociales Préférentielles de Classe J;

(les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Classe G à J», collectivement avec Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A à F les «Nouvelles Parts Sociales») sous réserve du paiement d'une prime globale exclusivement attachée aux Nouvelles Parts Sociales d'un montant de 1.008.861,10 EUR (un million huit mille huit cent soixante-et-un Euros et dix cents) devant être affectée (i) au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 1.001.747,20 EUR (un million mille sept cent quarante-sept Euros et vingt cents) et (ii) à un poste indisponible du bilan «réserve légale» de la Société en tant que réserve légale pour un montant de 7.113,20 EUR (sept mille cent treize Euros et vingt cents) («l'Augmentation de Capital»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soient entièrement souscrites et libérées par Munich Holdings Corporation au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.079.993,10 EUR (un million soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros et dix cents) (l'«Apport»)

#### *Souscription - Paiement*

Après quoi l'augmentation de capital est souscrite par Munich Holdings Corporation pour un montant de 1.079.993,10 EUR (un million soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros et dix cents) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales sous réserve du paiement d'une prime globale exclusivement attachée aux Nouvelles Parts Sociales d'un montant de 1.008.861,10 EUR (un million huit mille huit cent soixante-et-un Euros et dix cents) devant être affectée (i) au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 1.001.747,20 EUR (un million mille sept cent quarante-sept Euros et vingt cents) et (ii) à un poste indisponible du bilan «réserve légale» de la Société en tant que réserve légale pour un montant de 7.113,20 EUR (sept mille cent treize Euros et vingt cents) le tout étant payé par l'Apport.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé 28.893.947 EUR (vingt-huit millions huit cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante-sept Euros) représenté par:

- 131.802 parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»);
- 131.802 parts sociales ordinaires de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B»);
- 131.802 parts sociales ordinaires de classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C»);
- 131.801 parts sociales ordinaires de classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D»);

- 131.802 parts sociales ordinaires de classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E»);
- 131.803 parts sociales ordinaires de classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F»);
- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales préférentielles de Classe G»);
- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales préférentielles de Classe H»);
- 7.025.784 parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales préférentielles de Classe I»); et
- 7.025.783 parts sociales préférentielles de classe J (les «Parts Sociales préférentielles de Classe J»);

(les parts sociales composant les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E et les Parts Sociales Ordinaires de Classe F sont ci-après désignées collectivement comme les “Parts Sociales Ordinaires” ou individuellement, la “Part Sociale Ordinaire”), les parts sociales composant les Parts Sociales préférentielles de Classe G, les Parts Sociales préférentielles de Classe H, les Parts Sociales préférentielles de Classe I, et les Parts Sociales préférentielles de Classe J sont ci-après désignées collectivement comme les “Parts Sociales Préférentielles” ou individuellement, la “Part Sociale Préférentielle”); (les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont ci-après désignées collectivement comme les «Parts Sociales» ou individuellement la «Part Sociale»).

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution des associés adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité établies par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour toute modification des Statuts, sous réserve que: (i) toute réduction du capital émis de la Société respecte les procédures de rachat et d'annulation établies à l'Article 10; (ii) toute augmentation du capital émis (a) souscrite par les associés des Parts Sociales Ordinaires de Classes A à F soit reflétée de manière proportionnelle dans chacune des Classes de Parts Sociales A à F alors en circulation et (b) souscrite par les associés des Parts Sociales Préférentielles de Classes G à J soit reflétée de manière proportionnelle dans chacune des Classes de Parts Sociales Préférentielles de G à J alors en circulation et (c) fasse que chaque associé des Parts Sociales Ordinaires de Classes A à F détienne une part proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales Ordinaires A à F alors en circulation et que chaque associé des Parts Sociales Préférentielles de Classes G à J détienne une part proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles G à J alors en circulation; (iii) toute augmentation du capital émis souscrite par les non-associé(s) soit reflétée de manière proportionnelle dans chacune des Classes de Parts Sociales Ordinaires A à F ou dans chacune des Classes de Parts Sociales Préférentielles G à J; (iv) toute subdivision d'une classe de parts sociales existante en classes de parts sociales nouvelles ait pour conséquence que chaque associé de la classe de parts sociales d'origine détienne une part proportionnelle de chacune des classes de parts sociales ainsi nouvellement créée; et que (v) toute combinaison de classes de parts sociales existantes en une seule et nouvelle classe de parts sociales résulte en ce que chaque associé des classes de parts sociales d'origine détienne une part proportionnelle de la nouvelle classe de parts sociales combinée. Toute prime d'émission attachée à toute Part Sociale souscrite sera attachée exclusivement à cette Part Sociale. Le montant d'une telle prime d'émission pourra être utilisé comme paiement d'une telle Part Sociale que la Société rachète auprès de son associé, compenser les pertes réalisées, rembourser les apports de cet associé et/ou allouer la réserve légale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-)

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015141621/410.

(150153929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**OCM Luxembourg ECS Titlestone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.456.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of August.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg ECS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and a share capital amounting to EUR 12,500.-, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is OCM Luxembourg ECS Titlestone Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy, it being understood that one manager can represent several managers at the same meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net annual profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or

several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jabir CHAKIB, manager of companies, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, manager of companies, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr Justin BICKLE, manager of companies, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England; and

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le cinq août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg ECS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et au capital social de EUR 12.500,-,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège Social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est OCM Luxembourg ECS Titlestone Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire, étant entendu qu'un gérant peut représenter plusieurs gérants à la même réunion du conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, OCM Luxembourg ECS S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents EUR (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

### *Décisions de l'associé unique*

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015141657/425.

(150153955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

---

**Ardim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, Rue Joseph Simon.

R.C.S. Luxembourg B 199.510.

—  
STATUTS

L'an deux mil quinze, le onze août

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur Henri ROEMER, (1951 1126 33138) indépendant, né le 26 novembre 1951 à Wiltz, demeurant à L-9520 Wiltz, 14, Op Baessent

2) Madame Mireille ROEMER, (1972 0413 26784), employée, née le 13 avril 1972 à Luxembourg, demeurant à L-8469 Eischen, 15, Rue de la Gaichel

3) Monsieur Charles ROEMER, (1988 0830 01828), chercheur, né le 30 août 1988 à Wiltz, demeurant à L-9520 Wiltz, 14, Op Baessent. ici valablement représenté par Madame Marie Lucienne dite Maisy BERSCHHEID, demeurant à L-9520 Wiltz, 14, op Baessent, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, en date du 10 août 2015 signée «NE VARIETUR» annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ARDIM S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toute activité immobilière, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur de biens immobiliers, par location, vente, échange et, généralement de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Accessoirement, elle peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cents mille euros (500.000,00.-EUR) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales de dix euros (10,00.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Une cession de parts n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** La société sera valablement engagée par la signature du ou des gérants.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Henri ROEMER, prénommé, quarante-neuf mille cinq cents parts sociales . . . . .	49.500
- Madame Mireille ROEMER, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
- Monsieur Charles ROEMER, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total des parts: cinquante mille parts . . . . .	50.000

Les parts sociales ont été libérées comme suit:

a) Par un apport en numéraire à la société:

Cinq cents (500) parts sociales ont été libérées en espèces par Monsieur Charles et Madame Mireille les ROEMER, prénommées, de sorte que la somme de cinq mille euros (5.000,00.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

b) Par un apport en nature à la société des immeubles:

Quarante-neuf mille cinq cents (49500) parts sociales ont été libérées par Monsieur Henri ROEMER, prénommé, par un apport en nature des immeubles sis à Wiltz, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Wiltz, section WA de Wiltz:

Numéro	Lieu-dit	Nature	Conenance (en ares)
5/4569	Rue de la Fontaine	Place (occupée) bâtiment à habitation	5 ares 8 centiares
5/4359	Rue de la Fontaine	Place	1 are 89 centiares
6/4570	Rue de la Fontaine	Place (occupée) bâtiment à habitation	61 centiares

Appartenant à Monsieur Henri ROEMER à concurrence de 100%.

Cet apport est évalué d'un commun accord des associés à quatre cent quatre-vingt-quinze euros (495.000,-EUR).

#### *Titre de propriété*

Les immeubles 5/4569 et 5/4359 ont été acquis par Monsieur Henri ROEMER suivant acte de vente reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juillet 2014, transcrit au bureau des hypothèques de et à Diekirch le 30 juillet 2014 volume 1474 numéro 44.

L'immeuble 6/4570 provient de l'ancien numéro 6/3591 et a été acquis par Monsieur Henri ROEMER en date du 28 juillet 2006 suivant acte de vente reçu par Maître Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, transcrit au bureau des hypothèques de et à Diekirch en date du 21 août 2006 volume 1209 numéro 37.

Charges et conditions de l'apport en nature

1. Lesdits biens sont apportés en pleine propriété, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires et privilégiées.

2. La société présentement constituée sera propriétaire des biens par l'effet des présentes et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.

3. La société présentement constituée prendra les immeubles lui cédés tel et ainsi qu'il appartient aux apporteurs et dans son état actuel, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachés le cas échéant, sans garantie de la part des apporteurs de la désignation et des contenances indiquées, le plus ou le moins, dépassant même le vingtième, étant au profit ou à la perte de la société présentement constituée.

Les apporteurs déclarent expressément qu'ils n'ont créé aucune servitude et qu'il n'y a pas à leur connaissance des charges aux immeubles cédés, sous réserve cependant de celles éventuellement reprises dans les actes d'acquisition initiaux.

4. Toutes les contributions et tous les impôts de l'Etat ou de la Commune généralement quelconques, pouvant grever les immeubles, objet des présentes, sont à charge de la société présentement constituée à partir du jour de l'entrée en jouissance.

Suite aux apports effectués, le capital social de cinq cent mille euros (€ 500.000.-) a été libéré et se répartit comme suit:

° Monsieur Henri Roemer . . . . .	€ 495.000.-
Faisant . . . . .	49.500 parts sociales
° Monsieur Charles Roemer . . . . .	€ 2500.-
Faisant . . . . .	250 parts sociales
° Madame Mireille Roemer . . . . .	€ 2500.-
Faisant . . . . .	250 parts sociales
Total: . . . . .	€ 500.000.-
Faisant . . . . .	50.000 parts sociales

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 7300 EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9550 Wiltz, 42A, Rue Joseph Simon

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Henri Roemer, prénommé.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Roemer H., Roemer M., Berscheid M., Joëlle Schwachtgen.  
Enregistré à Diekirch, le 17 août 2015. Relation: DAC/2015/13770.

Wiltz, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015141893/164.

(150155318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Nusantara (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 183.070.

La nouvelle adresse de M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Gérants «B» de la société Nusantara (Luxembourg) S.à.r.l. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Nusantara Holdings (Luxembourg) S.A., Associé unique de Nusantara (Luxembourg) S.à.r.l. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2015142334/16.

(150155366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Park Square Capital III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.762.

En vertu d'un contrat de cession daté du 18 août 2015, Park Square Capital Partners III Supplemental Fund, LP, un des associés de la Société, a décidé de céder trente-six (36) parts sociales qu'il détient à Park Square Capital Partners III, LP, une société en commandite régie par les lois de Guernesey, dont le siège social est établi à La Grande Rue, Old Bank Chambers, GY4 6RT St Martin's, Guernesey et immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 1913.

En conséquence du transfert ci-dessus, la participation dans la Société est désormais la suivante:

- Park Square Capital Partners III, LP détient 10.420 parts sociales; et
- Park Square Capital Partners III Supplemental Fund, LP détient 2.080 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Park Square Capital III S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142367/19.

(150154446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Beetebuerger Theaterfrënn a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3266 Bettembourg, 13, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg F 10.492.

STATUTTEN

**1. Numm an Haaptsätz**

**Art. 1.** Et ass eng Associatioun ouni Gewënnzweck gegrënnt gi mam Numm "Beetebuerger Theaterfrënn a.s.b.l.", mat Sätz an der Gemeng Beetebuerger, déi regéiert gëtt no dëser Statutte, konform mam modifizéierte Gesetz vum 21. Abrëll 1928 iwwert Associatiounen ouni Gewënnzweck.

## 2. Zweck vun der Associatioun

**Art. 2.** D'Beetebuerger Theaterfrënn a.s.b.l. huet als Haaptzweck d'Liewen an d'Theaterzeen, sou wéi kulturell an artistesch Aktivitéiten an d'Gemeng Beetebuerg an doriwwer eraus ze bréngen. D'Beetebuerger Theaterfrënn a.s.b.l. kann och un ëffentlechen an offizielle Festivitéiten deelhuele.

D'Beetebuerger Theaterfrënn a.s.b.l. ass politesch, reliéis an ideologesch neutral.

## 3. Memberen

**Art. 3.** Effektive Member kann all interesséiert Persoun, déi dem Zweck vun der Associatioun nokomme wëll, ginn. D'Unzuel vun de Memberen dierf net manner wéi 5 sinn. Fir effektive Member ze gi soll een en Umellungsformular ausfüllen an un de Verwaltungsrot adresséieren, deen doropshin déi interesséiert Persoun invitéiert, fir datt se sech virstelle kann.

Déi Leit, déi dem Veräin besonnesch Déngschter gelescht hunn, kënnen an der Generalversammlung vum Verwaltungsrot (V.R.) als Éieremember virgeschloe ginn.

**Art. 4.** D'effektiv Membere bezuelen e järeleche Beitrag, dee vun der Generalversammlung festgesat gëtt a net méi héich wéi 25 Euro dierf sinn.

**Art. 5.** All Member kann sech aus der Associatioun zrëckzéien an dëst mat engem Bréif un de V.R.

**Art. 6.** All effektive Member, dee seng Kotisatioun net bannent 3 Méint nom éschte Rappel bezuelt huet, gëtt als austriedend betruecht.

**Art. 7.** Konform mam Artikel 12 vum Gesetz vum 21. Abrëll 1928 iwwert Associatiounen ouni Gewënnzweck, kann en effektive Member, dee refuséiert sech un d'Statuten, un déi intern Reglementer oder Decisioune vum V.R. ze halen oder der Associatioun schued, ausgeschloss ginn.

## 4. Generalversammlung

**Art. 8.** D'Generalversammlung kënn eemol am Joer zesummen, an dat am éischte Semester vum Geschäftsjoer. D'Geschäftsjoer ass vum 1. Januar bis den 31. Dezember.

D'Generalversammlung gëtt vum V.R. matt enger schrëftlecher Aluedung op mannst 15 Deeg virum Datum vun der Generalversammlung aberuff.

**Art. 9.** All effektive Member kann sech op der Generalversammlung duerch en aneren effektive Member unhand vun engem schrëftleche Mandat vertrieede loossen. All effektive Member kann nëmmen een anere Member vertrieeden.

**Art. 10.** Aufgabe vun der Generalversammlung:

- Nominéieren a Widderruffe vun de Membere vum V.R.
- Zoustëmme vum Aktivitéitsrapport, dem Bilan vum vergaangene Geschäftsjoer an dem Budget fir dat kommend Geschäftsjoer.
- Wahl vun zwee Keesserevisoren, déi d'Missioun hunn d'Keessebicher an d'Dokumenter vun der Kontabilitéit ze kontrolléieren an an der Generalversammlung hire Rapport ze maachen.
- Ausféierung vun alle Rechter, déi aus dem Gesetz vun de Statuten ervir ginn.

**Art. 11.** All uerdentlech nom Gesetz vun der a.s.b.l. aberuffe Generalversammlung ass beschlossfähig, egal wéi vill Membere präsent sinn. Stëmrecht op der Generalversammlung hu just effektiv Memberen an hir mandatéiert Vertrieeder. All Décisioun gëtt mat 2/3 Majoritéit vun de Stëmberechtigten, déi präsent oder vertruede sinn, geholl - woubäi d'Enthalungen net gezielt gi fir d'Majoritéit ze rechnen.

**Art. 12.** All effektive Member kann seng Kandidatur fir an de V.R. bis kuerz virum der Generalversammlung stellen. D'Generalversammlung gëtt vum V.R. geleet.

## 5. Ausseruerdentlech Generalversammlung

**Art. 13.** Eng ausseruerdentlech Generalversammlung ka vum V.R. oder vun 2/3 vun den effektive Memberen gefuerdert ginn. D'ausseruerdentlech Generalversammlung gëtt vum V.R. matt enger schrëftlecher Aluedung op mannst 15 Deeg virum Datum vun der ausseruerdentlecher Generalversammlung aberuff an ass beschlossfähig, egal wéi vill Membere präsent sinn. All effektive Member kann sech op der ausseruerdentlecher Generalversammlung duerch en aneren effektive Member unhand vun engem schrëftleche Mandat vertrieede loossen. All effektive Member kann nëmmen een anere Member vertrieeden.

**Art. 14.** Aufgabe vun der ausseruerdentlecher Generalversammlung:

- Ännerung vun de Statuten
- Opléise vun der Associatioun, konform no der Prozedur vum Artikel 8 respektiv 20 vum Gesetz vun den Associatiounen ouni Gewënnzweck

- Décisionen si rechtskräftig wann se mat enger absoluter Majoritéit vun de Stëmmberechtigten, déi präsent oder vertraude sinn, geholl ginn - woubäi d'Enthalungen net gezielt gi fir d'Majoritéit ze rechnen.

## 6. Verwaltungsrot

**Art. 15.** De Verwaltungsrot setzt sech aus minimum 5 a maximum 11 Leit zesummen. D'Generalversammlung leet d'Unzuel vun de Membere vum Verwaltungsrot fest a wíelt se fir 2 Joer.

**Art. 16.** De Verwaltungsrot wíelt ënnert senge Membere:

- 1 President
- 1 Vizepräsident
- 1 Sekretär an 1 bäigeeuendete Sekretär, falls vum V.R. als noutwenneg befonnt
- 1 Keessier an 1 bäigeeuendete Keessier, falls vum V.R. als noutwenneg befonnt

**Art. 17.** De Verwaltungsrot gëtt vum President oder sengem Verrieder aberuff, kann awer och vun de Membere aus dem V.R. gefrot ginn, wann d'Halschent vun hinnen dat fir néideg empfënt.

**Art. 18.** Décisionen kënnen nëmme geholl ginn, wann d'Halschent vun de Membere präsent sinn. Entscheidung gi mat enger absoluter Majoritéit, vun deenen déi präsent sinn (woubäi d'Enthalungen net gezielt gi fir d'Majoritéit ze rechnen), geholl. Besteet Stemmeleichheit, zielt dem President seng Stëmm.

**Art. 19.** De Keessier oder säi bäigeeuendete Keessier assuríiert d'Gestioun vun der Keess vun der Associatioun, bericht regelméisseg dem V.R. iwwert déi finanziell Situatioun a leet der Generalversammlung de järeleche Finanzbericht vir, dee vun de Keesserevisoren kontrolléiert gouf.

Bei finanziellen Transaktiounen iwwert 1.200 Euro, muss de President zesumme mam Keessier oder dem bäigeeuendete Keessier ënnerschreiw.

**Art. 20.** De Verwaltungsrot huet de Pouvoir iwwert Geschäfte vun der Associatioun an iwwert alles, wat net duerch d'Statuten, d'Gesetz a seng Kompetenze fir d'Generalversammlung bzw. déi ausseruerdentlech Generalversammlung bestëmmt ass, ze befanen.

**Art. 21.** All Kontrakt muss vum President oder sengem Verrieder an engem anere Member vum V.R. ënnerschriww ginn.

**Art. 22.** De V.R. kann ënnert senger Responsabilitéit Aufgaben un aner effektiv Membere weiderginn. Fir diesen Zweck ginn Aarbechtsgruppe gegrënnt.

**Art. 23.** En internt Reglement ka vum V.R. opgestallt ginn a muss vun der Generalversammlung ofgeseent ginn.

## 7. Sozialfong

**Art. 24.** D'Akomes vun der Associatioun besteet aus:

- Kotisatiounen vun de Membere
- Subsidien an Don'en
- Akomes fir geleschten Déngschter
- Prêten
- aner Einnamen

## 8. Opléisung

**Art. 25.** Am Fall, wou d'Associatioun opgeléist gëtt, huet de Verwaltungsrot d'Funktioon vum Liquidateur. No der Offärdigung vum Passiv, vum Fong an den Immobilië vun der Associatioun, geet ailes un e gläichwäertege Veräin oder un den Office Social vun der Gemeng Beetebuerg.

## 9. Schlussbestëmmung

**Art. 26.** D'Beetebuerger Theaterfrënn a.s.b.l., hei gegrënnt, iwwerhëlt all Obligatiounen a Rechter, sou wéi all Besëtzer vun de Beetebuerger Theaterfrënn, gegrënnt de 7. März 1988.

**Art. 27.** Des Statutte sinn ëmmer unzewennen. Fäll, déi net dra virgesi sinn, ginn duerch d'Gesetz vum 21. Abrëll 1928 iwwert Associatiounen ouni Gewënnzweck an öffentlech Ariichtunge gereegelt.

## 10. Grënnungsversammlung

**Art. 28.** D'Grënnungsmembere hunn den 12. Juni 2015 zu Beetebuerg an der Grënnungsversammlung des Statuten ugeholl.

D'Lëscht vun de Grënnungsmembere, vun de Membere vum Verwaltungsrot, sou wéi d'Lëscht vun den effektive Membere, läit dese Statutte bäi.

*Grënnungsmembere sinn:*

Numm	Virnumm	Gebuertsdag	Adress	Nationalitéit	Beruff
Breisch	Monique	26.12.1962	16, rue Basse	L-3316 Bergem	L NPL Coach
Dennenwald	Vanessa	15.03.1995	22, rue d'Oetrange	L-5333 Moutfort	L Étudiante
Dopfeld	Pascal	05.07.1993	71, rue Sigefroi	L-3280 Bettembourg	L Étudiant
Gut	Roland	11.08.1950	5, op Grimmelbach	L-3332 Fennange	L Employé privé en retraite
Hildenbrand	Tobias	24.07.1988	115, Langertengaass	L-3762 Tetange	D Production Assistant
Hoffmann	Natascha	06.03.1988	115, Langertengaass	L-3762 Tetange	L Secrétaire
Kieffer	Pascal	20.08.1993	72, rue Sigefroi	L-3280 Bettembourg	L Étudiant
Langers	Guy	18.11.1972	18, rte de Luxembourg	L-3392 Roedgen	L Ouvrier
Lanser	Annette	12.06.1939	42, rue Jacquinot	L-3241 Bettembourg	L Retraité
Lanser	Nicky	17.03.1938	42, rue Jacquinot	L-3241 Bettembourg	L Retraité
Liltz	Alain	29.09.1969	16, rue Basse	L-3316 Bergem	L Supervisor
Luxen	Noémié	27.04.1986	60, rue Jean Jaurès	L-3490 Dudelange	L Architecte d'intérieur
Mallinger	Annick	16.06.1965	12, rue des Jardins	L-3324 Bivange	L Employée communale
Mallinger	Jemp	20.02.1959	12, rue des Jardins	L-3324 Bivange	L CFL
Milmeister	Anny	05.11.1935	20A, rte de Luxembourg	L-3253 Bettembourg	L Retraité
Milmeister	Jean	08.03.1935	20A, rte de Luxembourg	L-3253 Bettembourg	L Retraité
Muller	Joëlle	22.04.1971	2, rue de Bourglinster	L-6180 Gonderange	L Fonctionnaire d'état
Nerini	Jill	17.12.1990	60, rue Large	L-4204 Esch/Alzette	L Employée administrative
Rock	Monique	19.05.1959	5, op Grimmelbach	L-3332 Fennange	L Employée de banque
Schneider	Annette	21.03.1962	13, rue Michel Rodange	L-3266 Bettembourg	L Employée privée
Schneider	Dirk	12.12.1965	13, rue Michel Rodange	L-3266 Bettembourg	D Employé privé
Schneider	Gilles	07.10.1995	13, rue Michel Rodange	L-3266 Bettembourg	L Etudiant
Schneider	Michèle	09.10.1990	7, rue Léon Weirich	L-3596 Dudelange	L Fonctionnaire d'état
Specogna	Vanessa	03.05.1988	151, rte de Mondorf	L-3260 Bettembourg	L Employée
Wilwert	Marcel	12.01.1959	3, rue de l'Eau	L-3232 Bettembourg	L Ingénieur technicien
Wilwert	Marie-Jeanne	11.04.1961	3, rue de l'Eau	L-3232 Bettembourg	L Employée privée

Référence de publication: 2015141914/151.

(150154693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Chameleon (Reit) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.714.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of August.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Chameleon Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Euros (EUR 15,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.707 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr François-Xavier Joyeux, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 August 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Chameleon (REIT) Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twenty five thousand Euros (EUR25,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.714 (the "Company"), incorporated on 11 July 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 23 September 2014, number 2571.

The articles of association of the Company have been amended previously on 17 December 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 2 April 2015, number 898.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) class A shares and all the twelve thousand five hundred (12,500) class B shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of paragraph 3 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the change to the Spanish Assetcos Investment (as defined in article 5 of the articles of association of the Company) which shall read as follows:

“Class A relates to the Spanish Assetcos Investment, being the investment by way of loans or other instruments, convertible or not or otherwise in CHAMELEON (SANT CUGAT INVESTMENT 2014) S.L. registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet B-457051, Volume 44472, Page 157, NIF B-86969714, CHAMELEON (IMAGINA) S.L., registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet B-457053, Volume 44472, Page 175, NIF B-87013496, CHAMELEON (ALCOBENDAS INVESTMENT 2014) S.L., registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet B-457052, Volume 44472, Page 166, NIF B-87046447, CHAMELEON (CEDRO) S.L.U. registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet M-578256, Volume 32132, Page 23, NIF B-86-969805, and GLOIN INVESTMENTS S.L. registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet B-468920, Volume 44835, Page 169, NIF B-87-026241 (and the underlying assets, subsidiaries and entities) (together the “Spanish Assetcos Investment”).”

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder of the Company resolved to amend paragraph 3 of Article 5 of the articles of association of the Company so as to read as set forth in the above Agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwölften Tag des Monats August,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

Chameleon Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital fünfzehntausend Euro (EUR 15.000) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 188.707 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Herrn François-Xavier Joyeux, Jurist, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 6. August 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

als Alleiniger Gesellschafter der Chameleon (REIT) Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 188.714 (die «Gesellschaft»), gegründet am 11. Juli 2014 gemäß Urkunde

aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 23. September 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 2571.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert am 17. Dezember 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 2. April 2015 im Mémorial, Nummer 898.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle von der Gesellschaft ausgegebenen zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile der Klasse A und alle zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile der Klasse B, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung des 3. Absatz von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft um die Änderung an der Spanish Assetcos Investition (wie in Artikel 5 der Satzung definiert) widerzuspiegeln:

„Die Anteilklasse A bezieht sich auf die Spanish Assetcos Investition, eine über Darlehen oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf andere Mittel zurückgreifende Investition in CHAMELEON (SANT CUGAT INVESTMENT 2014) S.L., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt B-457051, Band 44472, Seite 157, NIF B-86969714; CHAMELEON (IMAGINA) S.L., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt B-457053, Band 44472, Seite 175, NIF B-87013496, CHAMELEON (ALCOBENDAS INVESTMENT 2014) S.L., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt B-457052, Band 44472, Seite 166, NIF B-87046447 CHAMELEON (CEDRO) S.L.U., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt M-578256, Band 32132, Seite 23, NIF B-86-969805 und GLOIN INVESTMENTS S.L., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt B-468920, Band 44835, Seite 169, NIF B-87-026241 (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen) (zusammen die „Spanish Assetcos Investition“).“

Woraufhin der Alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss trifft:

*Alleiniger Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter beschloss den 3. Paragraphen von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie in der Tagesordnung beschrieben abzuändern, so dass der Paragraph den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund des vorliegenden Beschlusses entstehen, werden ungefähr EUR 1.400,- betragen.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: F.-X. JOYEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. August 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015141961/114.

(150154495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Comptoir des Fers et Métaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.025.

L'an deux mille quinze, le douze août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTOIR DES FERS ET METAUX S.A., en abrégé C.F.M. S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5a, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71.025 (NIN 2000 2208 90458),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 785 du 21 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 29 février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 531 du 25 juillet 2000;

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 26 juillet 2000;

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1136 du 10 décembre 2001;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2383 du 5 septembre 2014.

Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille Euros (EUR 1.240.000.-), représenté par cinquante mille vingt-et-une (50.021) actions sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, prénommé (le Scrutateur, et avec le Président et le Secrétaire, le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes, le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. Selon ladite liste de présence, la totalité du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. - Modification de l'exercice social de la Société d'un exercice social commençant le 1<sup>er</sup> août et prenant fin le 31 juillet de l'année suivante à un exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier et prenant fin le 31 décembre de chaque année et prise d'acte que l'actuel exercice social qui a débuté le 1<sup>er</sup> août 2015 prendra fin le 31 décembre 2015;

2. - Modification de l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année."

3. - Modification de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation."

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il débute le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée décide en outre de prendre acte que l'exercice social actuel, ayant débuté le 1<sup>er</sup> août 2015 s'achèvera le 31 décembre 2015.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre Deuxième et dernier feuillet endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation."

Comme mesure transitoire, l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels portant sur l'exercice social ayant pris fin le 31 juillet 2015 se tiendra le troisième lundi du mois d'octobre 2015 à 11.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: J.-P. FRANK, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142017/92.

(150154572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Orsima Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Holcim (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-4149 Schiffflange, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 140.604.

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois août,

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

HOLCIM (FRANCE), une société par actions simplifiée constituée et existante selon le droit français, ayant son siège social au 49, Avenue Georges Pompidou, 92593 Levallois-Perret Cedex, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés français de Nanterre sous le numéro 377.917.067,

en sa capacité d'actionnaire unique d'Holcim (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68, rue Romain Fandel, L-4149 Schiffflange, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.604 (la Société), constituée en vertu d'un acte notarié daté du 24 juillet 2008 de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) du 22 août 2008 sous le numéro 2037, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 3 juin 2013 du notaire soussigné, publié au dit Mémorial C du 3 août 2013 sous le numéro 1881,

ici représentée par Andreia Carvalho Moreira, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Levallois-Perret (France) le 16 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. HOLCIM (FRANCE), représentée comme indiqué ci-dessus, est l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique), de sorte que l'entièreté du capital social de la Société émis et en circulation est représenté à l'assemblée.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions nominatives de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Par conséquent, la partie comparante, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le changement de dénomination sociale de la Société en «ORSIMA Luxembourg S.A.», et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> août 2015.

L'Actionnaire Unique décide en conséquence de modifier l'article 1.2 des statuts de la Société, afin de prendre en considération le changement de dénomination sociale, comme suit:

«La Société adopte la dénomination «ORSIMA LUXEMBOURG S.A.»»

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de la Société et au notaire sous-signé, chacun agissant individuellement, afin de mettre en oeuvre les présentes résolutions de l'Actionnaire Unique et, en particulier, mettre en oeuvre le changement de dénomination sociale de la Société, et d'accomplir les formalités de publicité exigées par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture de ce document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: CARVALHO MOREIRA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142147/54.

(150155423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Elinko Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 181.200.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le dix-huit août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Sébastien CROMBACK, administrateur de société, demeurant au 4, Wellington Court, Shelton Street, Londres WC2H915 (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 07 août 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique actionnaire (l'«Actionnaire») de la société «ELINKO INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 181 200 et constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2013, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 12 décembre 2013, sous le numéro 3166 et page 151932;

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) et se trouve représenté par deux mille (2'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

4.- Que l'Actionnaire est devenu le seul et unique propriétaire de toutes les deux mille (2'000) actions ordinaires de la Société, représentant l'intégralité de son capital social souscrit;

5.- Que l'Actionnaire, étant ainsi le seul et unique actionnaire de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société;

6.- Que le même Actionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société telle qu'indiquée dans la situation intérimaire de la Société arrêtée au 17 août 2015 par conséquent déclare approuver, sans restriction ni réserve lesdits comptes;

7.- Que l'Actionnaire, en sa qualité de détenteur unique des deux mille (2'000) actions ordinaires de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 10B, rue des Mérovingens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

11.- Que l'Actionnaire déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire susnommé de l'Actionnaire, a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 août 2015. Relation: EAC/2015/19347. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015142756/54.

(150155618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

---

**Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.201.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 août 2015*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L- 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015142247/21.

(150154818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Aldoxlux Holding A.G., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 51.154.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ", mit Sitz in L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 51154, gegründet durch Urkunde des Notars Marc Elter, mit damaligen Amtssitz in Luxemburg, vom 19. Mai 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 400 im Jahr 1995, letztmalig abgeändert unter Privatschrift betreffend die Währungsumrechnung in Euro, am 31. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1022 vom 4. Juli 2002, (die „Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sophie Mathot, Angestellte, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Joannes de Moor, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1. - Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage nach L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann.

2. - Dementsprechende Abänderung von Artikel 3 (Absatz 1) der Satzungen.

3. - Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage nach L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

In Folge dessen, Abänderung von Artikel 3 (Absatz 1) der Satzungen wie folgt:

**Art. 3. (Absatz 1).** „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Joannes de Moor, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 30 juillet 2015. 1LAC/2015/24303. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé):* Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. August 2015.

Référence de publication: 2015142606/53.

(150156156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.